



musawah

**Conférence
mondiale
pour l'égalité et la
justice dans les
familles musulmanes**

Résumé des débats



**Organisée par
Sisters In Islam**

**Kuala Lumpur
13-17 février 2009**



Conférence mondiale pour l'égalité et la justice dans les familles musulmanes

13-17 février 2009
Kuala Lumpur, Malaisie

Organisée par Sisters in Islam au nom de Musawah

Résumé des débats

Musawah, un mouvement mondial pour l'égalité et la justice dans les familles musulmanes, a été lancé à l'occasion d'une Conférence mondiale qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 13 au 17 février 2009. Environ 250 personnes, issues de 47 pays du Moyen Orient, d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud-est, d'Asie du Sud, d'Asie centrale, d'Afrique sub-saharienne, d'Europe, d'Amérique du Nord et du Pacifique, ainsi que des représentants de dix organisations et réseaux internationaux, ont participé à cette Conférence mondiale.

Les objectifs de cette conférence mondiale de cinq jours étaient de :

- Présenter le mouvement, ses principes, ses processus, ses objectifs, ses ressources, ses outils et son cadre conceptuel ;
- Œuvrer à l'autonomisation des groupes de femmes, des militantes et des praticiennes à travers l'échange des savoirs et des expériences ;
- Construire un soutien et des alliances ;
- Définir un accord sur les étapes à suivre par Musawah.

Musawah a pour but de rassembler des militants et des universitaires qui aspirent à travailler ensemble dans un cadre et une approche globales, afin de faire en sorte que les femmes soient traitées en tant qu'êtres humains de valeur égale au sein des familles et des communautés musulmanes. Le Comité de pilotage international de Musawah, composé de 12 membres originaires de 11 pays, a travaillé, pendant près de deux ans, à la construction des bases de cette initiative, commandant des articles théoriques exposant les raisons pour lesquelles le changement est nécessaire et possible, élaborant une Plateforme d'Action et des principes guidant le travail de Musawah, et menant, tout au long de ce processus, des consultations avec des universitaires, militants et praticiens issus d'une trentaine de pays musulmans. Le Comité a également mis en place un site Internet afin de promouvoir les principes de Musawah et les arguments substantiels en faveur de la réforme du droit de la famille, et organisé enfin cette conférence mondiale afin de réunir les militants, les universitaires et les décideurs autour d'une même exigence d'égalité et de justice.

Les débats qui ont eu lieu durant cette Conférence mondiale ont été compilés dans un rapport exhaustif, qui a été mis à la disposition des participants de la conférence. Ce résumé présente les faits saillants de dîner de gala d'ouverture, des séances plénières, des ateliers, des caucus, et des autres événements qui ont eu lieu lors de cette conférence de cinq jours.

PREMIER JOUR • DINER DE GALA D'OUVERTURE : LE BANQUET DE L'EGALITE

La conférence mondiale de Musawah a été ouverte, le vendredi 13 février 2009 au soir, par un dîner de gala intitulé « Le Banquet de l'égalité ». Le dîner a été l'occasion de célébrer l'activisme des femmes dans le monde musulman, dans le passé comme de nos jours. La soirée a débuté par une des gongs, percussions et métallogones, dans une représentation donnée par « Rythme en bronze », un groupe gamelan malais multiethnique dirigé par des femmes.

Suite à cette représentation, **Zainah Anwar**, Directrice de projet de Musawah, a ouvert le dîner par un [discours](#) sur les origines de Musawah, les publications lancées le soir même, et a partagé, avec les participants, sa vision de l'avenir de Musawah. Ce discours a été suivi par une brève allocution de **Dato' Sri Shahrizat Abdul Jalil**, Conseillère spéciale auprès du Premier Ministre de Malaisie en charge de la question des femmes et du développement social, qui a souhaité la bienvenue aux participants en Malaisie, salué le travail accompli par le Comité de pilotage de Musawah, et apporté son soutien à cette initiative.

Dato' Sri Shahrizat a ensuite lancé les trois publications initiales de Musawah : la [Plateforme d'action](#) (en [anglais](#), [arabe](#), [français](#), [persan](#), et [Bahasa Malaysia](#)), qui fait état des principes généraux qui guident le mouvement, un livre intitulé [Avis de recherche : Égalité et la justice dans la famille musulmane](#), composé de sept articles rédigés par des experts qui fournissent la base théorique de l'égalité dans la famille, fondée sur le Coran, la jurisprudence, ainsi que sur des arguments historiques et sociologiques et [Réalités vécues : Rapport mondial sur l'égalité dans la famille](#) (en [anglais](#) et en [arabe](#)), qui est un recueil d'informations provenant de 30 pays sur les raisons pour lesquelles l'égalité dans la famille est à la fois nécessaire et possible.

Après un dîner malais, un spectacle d'ombres et de lumières a eu lieu, et a porté sur les réalités, les espoirs et les défis auxquels sont confrontées les femmes musulmanes aujourd'hui. Cette performance en direct a été suivi par la transmission de la [vidéo d'ouverture](#) qui a retracé les origines de Musawah – les décennies de militantisme qui ont mené à la réforme des lois et coutumes relatives à la famille musulmane – et fait état des raisons pour lesquelles l'égalité dans la famille est possible aujourd'hui.

La soirée s'est ainsi terminée sur une note positive, donnant aux participants l'espoir en la possibilité de l'égalité et de la justice dans l'Islam du XXI^{ème} siècle.

DEUXIEME JOUR • SEANCES PLENIERES 1, 2 & 3 ET 1^{ère} SESSION D'ATELIERS

1^{ère} SEANCE plénière : Le lancement de Musawah – l'égalité dans la famille est nécessaire

La 1^{ère} session plénière de la Conférence mondiale de Musawah a été ouverte par une dou'a de **Hadil El-Khouly (Egypte)**, coordinatrice du Caucus de jeunes femmes de Musawah.

Zainah Anwar (Malaisie), a délivré un bref [Discours d'ouverture](#) à l'occasion duquel elle a présenté Musawah, ainsi que les objectifs de la Conférence mondiale. Elle a indiqué que les 250 participants, en provenance de 47 pays, étaient composés de

militants, académiciens, décideurs, parlementaires, juges, entrepreneurs, professionnels – tous des leaders, dotés du courage d’œuvrer en faveur d’un monde meilleur et d’affirmer à leurs dirigeants qu’ils n’accepteront plus l’utilisation de l’Islam pour justifier les discriminations à l’encontre des femmes. Elle a retracé les origines et l’histoire de Musawah, et rappelé que cette initiative trouvait sa source et son inspiration dans des décennies de travail accompli par des militants dans le but de réformer le droit de la famille et de promouvoir les droits des femmes. Elle a conclu en formulant le souhait que la conférence serait l’occasion d’un engagement constructif, où les participants pourraient apprendre les uns des autres sur les raisons pour lesquelles l’égalité est possible et nécessaire dans le cadre de l’Islam, soulever la question de la justice dans l’Islam, partager des expériences sur les bonnes pratiques à suivre et les pièges à éviter, construire des amitiés et des alliances, et ainsi faire le constat qu’ils ne sont pas seuls. Elle a également affirmé qu’elle espérait que chacun quitterait cette conférence renforcé et autonomisé, confiant dans le fait qu’ensemble, nous pouvons former une force mondiale en faveur du changement au sein du monde musulman.

Yakin Ertürk (Turquie), La Rapporteuse Spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, a adressé un [Discours d’ouverture](#), focalisé sur la question de la culture et sur la manière dont elle peut enrichir nos vies, mais aussi être instrumentalisée dans le but de nier les droits des femmes, particulièrement au sein des communautés musulmanes. Elle a évoqué les évolutions de l’histoire récente qui nous ont permis de comprendre les ressorts de ces phénomènes, et notamment la recherche académique, et plus particulièrement les modèles de développement issus de la colonisation, de l’indépendance et de la période post-coloniale. Elle a également fait état des conséquences considérables des campagnes portant sur les violences à l’encontre des femmes sur la mobilisation et l’unification de femmes, aux parcours divers, à travers le monde, et donné des informations sur sa tâche en tant que Rapporteuse spéciale. Elle a encouragé, dans ce cadre, les participants, à utiliser, de manière constructive, le système international des droits de l’Homme afin de mettre en place un dialogue avec les Etats et faire avancer la cause de l’égalité et de la justice. Le Professeur Ertürk a conclu en affirmant que les revendications en faveur du changement du statut des femmes musulmanes, couplées avec les demandes de démocratisation de manière plus générale, résulteraient inévitablement dans le passage d’une culture du patriarcat universel à une culture des droits universels.

Au cours de la deuxième partie de la session plénière, consacrée à la nécessité de l’égalité dans la famille, **Kamala Chandrakirana (Indonésie)** a présenté le [contexte économique mondial](#) du mouvement Musawah. Elle a évoqué les forces économiques à l’œuvre ainsi que les tendances globales, telles que la participation des femmes à l’emploi rémunéré, la migration, les femmes en tant que génératrices de revenus pour leur famille et chefs de ménage. Trop de femmes, dans les familles musulmanes, vivent, a-t-elle affirmé, dans les abus et les discriminations, et les Etats ne font rien pour réformer les lois, les politiques et les pratiques afin de promouvoir les droits des femmes, en les mettant en adéquation avec les réalités actuelles. Jour après jour, les femmes subissent les contradictions flagrantes entre religion et réalité. Les femmes musulmanes prennent ainsi, aujourd’hui, la responsabilité et le leadership, non seulement pour défendre leur avenir propre, mais aussi dans le but d’entraîner toute une civilisation dans le chemin du progrès.

Cette présentation a été suivie par un panel modéré par **Rafidah Abdullah (Malaisie)**, au cours duquel six femmes ont partagé leur expérience en matière de militantisme et de négociations dans le cadre de réformes du droit de la famille, et ont fait état de l’utilité de Musawah dans leur vie, ainsi que dans leur travail :

- **Rangina Hamidi (Afghanistan)** a évoqué les inégalités qui frappent la société afghane et la nécessité, pour les femmes, de s'engager en faveur de la paix et de la justice au sein du ménage, de la communauté et de la société. Musawah peut, a-t-elle affirmé, soutenir les femmes afghanes en fournissant des ressources, du savoir et du savoir-faire sur le terrain.
- **Amal Abdel Hadi (Egypte)** a rappelé que les injustices étaient nombreuses en Egypte, et qu'elles comprenaient les mutilations génitales féminines, le divorce unilatéral, la polygamie, ou encore la faible représentation des femmes juges. Elle a ajouté que, si la promotion de l'égalité dans le cadre des droits humains universels était essentielle, il était important que la voix des femmes s'exprime également dans le cadre de la religion. La religion et les droits humains font, l'un et l'autre, partie de notre culture, et de notre langage quotidien. La valeur ajoutée de Musawah est précisément la construction mutuelle d'une connaissance et d'un savoir collectifs, que nous élaborons et démystifions ensemble en incluant et en impliquant chacun et chacune. Ensemble, nous sommes plus forts.
- **Isatou Touray (Gambie)** a abordé la question des mutilations génitales féminines dans le cadre du contrôle de la sexualité des femmes. Cette pratique n'est, a-t-elle rappelé, pas incluse dans le Coran, ni dans le Hadith, mais elle est utilisée, dans les sociétés musulmanes, afin de contrôler la sexualité des femmes. Elle a exprimé le souhait que Musawah puisse apporter un cadre d'analyse féministe capable de changer la manière dont les discours islamiques sont instrumentalisés dans le but de contrôler la sexualité des femmes.
- **Nani Zulminarni (Indonésie)** a évoqué les défis auxquels sont confrontées les femmes en raison du droit de la famille qui prévaut en Indonésie, et qui stipule que seul l'homme peut être chef de famille. Les huit millions de veuves, de mères divorcées et autres femmes chefs de ménage qui ont survécu à des situations de violence, fournissent revenus et attention, sont, par là même, exclues et rendues invisibles. Musawah peut être utile en Indonésie en apportant un soutien et une légitimation à ce que pourquoi ces femmes se battent : la validation de leur existence ainsi que la reconnaissance, par l'Islam, de l'égalité entre les hommes et les femmes afin que ces dernières puissent, elles aussi, être chefs de ménage.
- **Maha Yamani (Arabie Saoudite)** a décrit l'étroite interconnexion entre les inégalités hommes-femmes à l'intérieur et à l'extérieur du ménage en Arabie Saoudite. L'inégalité trouve sa source, a-t-elle affirmé, dans une compréhension culturelle préislamique profondément enracinée, qui a été, à tort, associée aux enseignements religieux de l'Islam, dont le message repose sur la justice et l'égalité pour tous. Musawah constitue l'opportunité, pour les femmes saoudiennes, de tisser un réseau avec d'autres femmes musulmanes afin d'apprendre de leurs combats contre l'injustice dans leurs pays respectifs, et de tirer profit des succès qu'elles ont rencontré.
- **Shaista Gohir (Royaume-Uni)** a évoqué le combat mené dans le but d'empêcher que des lois injustes soient codifiées, tout en préservant l'identité et les valeurs des minorités musulmanes. L'Islam se propage en Europe, et bien que les femmes y paraissent libres d'exprimer leur religion et leur identité, cela ne se traduit pas nécessairement par une égalité réelle au sein de la famille ou des communautés musulmanes. Des problèmes majeurs demeurent, et notamment la violence domestique, le mariage forcé, les crimes d'honneur, ou encore l'intervention des parents pour empêcher leurs filles de recevoir une éducation supérieure ou de travailler. Musawah peut, dans ce contexte, aider les femmes à définir et défendre leurs droits dans le cadre de l'Islam, et permettre aux femmes de parler d'une seule voix, en Europe, afin de protéger leurs droits et faire des femmes musulmanes des acteurs du changement à part entière.

Ce panel a donné lieu à un débat, au cours duquel de nombreux sujets ont été abordés, et notamment les rôles multiples des femmes au sein de la famille, ou encore la manière dont les femmes peuvent et doivent convaincre les hommes que l'égalité est nécessaire. De plus, les participants, ainsi que les panélistes, ont débattu des objectifs de la Conférence mondiale, des expériences à partager, et de la nécessité de lier ces luttes avec les luttes en faveur de la démocratie, ainsi qu'avec les combats d'autres groupes en faveur de l'égalité.

1^{ère} session d'ateliers

Durant la 1^{ère} session d'ateliers, les participants se sont réunis en petits groupes dans le but de se présenter les uns aux autres, de partager leurs attentes vis-à-vis de la Conférence mondiale, et de débattre de la pertinence de Musawah eu égard à leurs vies et à leur travail. Chaque participant a été assigné à l'un des dix-huit petits groupes (en anglais, français ou arabe) qui se sont caractérisés par une grande diversité en termes de région, d'expérience, d'âge, etc. Ces groupes ont suivi des lignes directrices très générales ayant pour but de structurer le débat dans le sens souhaité par le groupe.

Simultanément, une [conférence de presse](#) a été tenue par les membres du Comité de pilotage de Musawah, les intervenants de la séance d'ouverture, ainsi que les panélistes de la 1^{ère} séance plénière.

2^{ème} séance plénière : L'égalité dans la famille est possible

Cette session a été marquée par une présentation sur les manières dont les femmes et les hommes ont combattu en faveur de l'égalité, ainsi que par une présentation sur les évolutions historiques des Codes du statut personnel en Egypte et dans les pays de la région. Ces présentations ont été suivies par une longue séance de questions – réponses, au cours de laquelle leur contenu a été débattu, critiqué, et développé.

Cassandra Balchin (Royaume-Uni), dans [« Le droit de la famille dans les contextes musulmans contemporains »](#), a expliqué que, malgré la diversité dans les systèmes politiques et juridiques ou dans les coutumes sociales des différents contextes musulmans, les groupes de femmes ont, à travers les pays, usé de stratégies similaires dans le cadre de leurs revendications en faveur de l'égalité et de la justice dans la famille. Ces stratégies, utilisées de manière individuelle ou collective, consistent en la récolte d'informations concernant les réalités vécues par les femmes et leurs expériences de l'injustice ; la mobilisation à travers de larges plateformes ayant pour but de faire émerger un consensus ; le plaidoyer direct auprès des législateurs ; l'attention toute particulière accordée à la procédure d'amendement ; l'élaboration de campagnes de plaidoyer et de communication publiques ; des revendications de réformes inscrites dans le cadre théorique de la religion ; et la mobilisation de différents cadres de référence théoriques pour une reconceptualisation complète de la famille. Même lorsque ces stratégies n'aboutissent pas en termes de réforme législative, elles peuvent permettre d'atteindre d'autres objectifs, et notamment le changement des mentalités et attitudes sociales, ce qui peut mener à une égalité accrue au sein de la famille.

Amira El-Azhary Sonbol (Egypte), dans [« Genèse des lois musulmanes de la famille »](#), s'est attachée à démontrer que le Code du statut personnel égyptien moderne, ainsi que le projet de Code à Bahreïn, ne reposent pas sur la Charia, mais constituent une combinaison entre le droit islamique, la philosophie juridique européenne, le Code Napoléonien, et le 'ouf, c'est-à-dire les traditions juridiques, y compris les coutumes tribales. Ce constat nous interpelle sur l'utilisation de la Charia pour décrire ces lois. La

recherche de l'auteure sur les actes des tribunaux de l'ère ottomane a montré que les contrats de mariage issus des Codes actuels sont généralement plus limités que les contrats utilisés durant l'ère ottomane, et que les femmes jouissaient, pendant cette période, d'une grande autonomie et de la possibilité de contester des questions relatives au mariage, ainsi que les questions financières et commerciales, auprès des tribunaux.

Le débat qui a fait suite à ces présentations a été large, mais s'est essentiellement concentré sur l'utilité d'effectuer des recherches d'archives sur les actes des tribunaux ; les différences entre les dispositions relatives au mariage à l'époque moderne et prémoderne ; les stratégies des femmes en faveur du changement ; et les éléments constitutifs d'un contrat de mariage moderne.

3^{ème} séance plénière : L'égalité dans la famille est possible – texte et contexte

Durant cette session plénière, des universitaires spécialistes de la question du Coran, du *fiqh* et de la théorie juridique islamique se sont penchés sur les raisons pour lesquelles l'égalité et la justice sont possibles dans le cadre de l'Islam et ont fourni des éléments sur les conditions sociales, culturelles et politiques qui ont façonné l'interprétation des textes et la construction des lois.

Dans [« L'Islam au-delà du Patriarcat : une analyse genre du Coran »](#), **Amina Wadud (Etats-Unis)** a montré comment le principe clé de *tawhid* – le mot employé pour définir le monothéisme, et qui signifie que Allah est un, que Allah est unique et que Allah unit – peut être utilisé pour promouvoir des relations d'égalité et de réciprocité entre les êtres humains. Le *tawhid* a été utilisé dans le cadre d'applications sociales, de production et de formulation de politiques, ainsi que dans la pensée intellectuelle islamique, mais n'est que rarement appliqué aux relations entre les genres. Dans les différentes histoires de la création comprises dans le Coran, il est indiqué que tous les êtres humains – hommes et femmes – sont créés pour être des *khalifas*, des agents d'Allah, et la création est appréhendée en termes de paire, homme et femme. Les hommes ne sont pas créés en premier, et ne sont pas la création première, ainsi que le sous-entend le patriarcat. Le Patriarcat repose en effet sur une représentation hiérarchique – Allah est en haut, les hommes et leurs manières d'être et de pensée viennent ensuite, et les femmes se trouvent tout en bas de la structure. En réalité, aucune personne ne peut dominer une autre personne car Allah est au-dessus de tous, et directement connecté à tout un chacun. Entre êtres humains, il ne peut y avoir que des relations réciproques d'interconnexion, de responsabilités partagées et d'avantages communs. La conception d'une relation avec une autre personne qui serait fondée sur autre chose que l'égalité serait une violation du *tawhid* et des concepts de droits humains tels que compris dans le cadre du *tawhid*.

Muhammad Khalid Masud (Pakistan), dans sa présentation intitulée [« Le Fiqh, une construction sociale »](#), a abordé le contexte dans lequel le *fiqh* a été élaboré et qui a fortement influencé son contenu. En effet, la Charia représente les lois révélées qui se trouvent dans les versets / injonctions du Coran et du Hadith. Le *fiqh*, en revanche, est la traduction des efforts accomplis par les hommes pour comprendre la révélation ou appliquer les injonctions contenues dans le Coran. En se penchant sur un texte, il est important de comprendre le contexte qui le sous-tend. Le Coran a, par exemple, été révélé en 23 ans, souvent en réponse à un événement précis, ou en référence à des pratiques préislamiques préexistantes. Le Hadith, quant à lui, est généralement lié à une situation spécifique, pour le moins en ce qui concerne les sociétés de la Mecque ou de Médine. Dans tous les versets relatifs au divorce, au mariage, au *mahr*, etc., le Coran mentionne presque toujours le mot *maarouf*, qui renvoie à une pratique acceptée ou à

l'équité. Cela démontre bien la connexion qui existe entre la pratique et la définition de la société de l'époque de ce qui constitue l'équité. Plus encore, lorsque les *fouqaha* ont interprété les textes, ils l'ont fait en adoptant deux approches : l'utilisation du langage et le recours à la logique. Ces deux approches ont cela de commun qu'elles sont subjectives, dépendantes du point de vue des *fouqaha*, eux-mêmes marqués par des contextes sociaux définis, des théories propres, et des valeurs normatives toutes personnelles. Tous ces paramètres ont été intégrés dans les interprétations des textes, c'est-à-dire dans le *fiqh*.

Ziba Mir-Hosseini (Iran) a structuré sa présentation, [« Vers l'égalité des genres : les lois musulmanes de la famille et la Charia »](#), autour de deux questions liées au fait que la justice et l'égalité ne sont pas reflétées dans les lois musulmanes de la famille actuelles. Après avoir enraciné son approche dans la pensée juridique islamique en faisant état des distinctions entre la Charia et le *fiqh*, et entre les *ibadat* et les *mouaamalat*, elle a établi la genèse de l'inégalité entre les genres dans les lois musulmanes de la famille aux textes classiques du *fiqh* et à leurs conceptions patriarcales du mariage, examinant par là même les postulats théologiques, philosophiques, sociaux et juridiques qui ont nourri ces conceptions. Le droit de la famille, qui est fondé sur la conception de l'inégalité entre les époux, a été montré du doigt à l'époque moderne, car les concepts de justice et d'égalité ont pris une dimension et une signification nouvelle et la structure du patriarcat a été déconstruite et révélée. Dans la période récente, une conscience et un discours nouveaux sur la question de l'égalité des genres ont émergé parmi les musulmans, féministes dans leurs revendications mais islamiques dans leur langage, leur justification et leur légitimation.

Ce nouveau discours, qui fait partie de la nouvelle tendance de la pensée réformatrice, change, de l'intérieur, les termes de référence du débat sur le droit de la famille. Cette inflexion s'explique par le fait que les défenseurs de cette nouvelle tendance contestent les interprétations patriarcales de la Charia, ainsi que l'autorité de ceux qui parlent au nom de l'Islam, ce qui libère les musulmans de leur attitude défensive et leur permet de poser de nouvelles questions et de trouver de nouvelles réponses en se référant aux textes sacrés. A notre époque, dans notre contexte, il ne peut y avoir de justice sans égalité pour les femmes dans la famille. La Charia prévoit un itinéraire vers la justice qui est conforme avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et qui peut être utilisé conjointement à eux dans le cadre de la revendication en faveur de la justice dans la famille.

Le débat qui a fait suite à cette session a porté sur le traitement des versets problématiques du Coran ; pourquoi et quand le *fiqh* est devenu considéré comme sacré, les interprétations du *fiqh* dans les temps modernes ; le lien entre féminisme et religion, l'histoire des lois de la famille ; la laïcité ; les critères définissant *doulm* (l'oppression), les relations de pouvoir dans le cadre du militantisme ; et la sexualité.

TROISIEME JOUR • 2^{ème} session d'ateliers et séances plénières 4, 5 & 6

2^{ème} session d'ateliers : Ateliers en parallèle sur le partage des connaissances en faveur de l'égalité et de la justice

Durant cette session d'ateliers, les participants ont rejoint l'un des sept ateliers parallèles qui ont été l'occasion de débattre, en profondeur, sur des questions spécifiques liées au Coran, au *fiqh*, au *tafsir* et aux droits des femmes. Les faits saillants des ateliers sont les suivants :

a. Au-delà des textes : De la misogynie à l'égalité • Amina Wadud (Etats-Unis)

Amina Wadud a utilisé *Sourate An-Nisaa* 4 :34 comme modèle afin d'examiner les raisons pour lesquelles les expériences des femmes sont importantes dans le cadre de l'interprétation et de la mise en oeuvre du Coran. Cet atelier s'est focalisé sur quatre éléments du *tafsir* : l'analyse des textes ; les réponses du *fiqh*, les interprétations féministes ; et le processus de rassemblement des interprétations féministes et de leur légitimation en tant que réponses à la signification des textes. Après avoir évoqué chacun de ces quatre éléments, le Professeur Wadud a appelé à rejeter l'application traditionnelle textuelle du verset 4 :34 et à demander aux chefs religieux de refuser de manière intransigeante la violence contre les femmes, ainsi que les justifications de la violence fondées sur ce verset. Cela est possible étant donné que la signification du texte n'est pas définitive, ni établie ; le Coran doit être compris dans un contexte spécifique ; l'esprit même du Coran et de la Charia repose sur la notion de justice ; la Sunna du Prophète n'est pas de nature à faire battre les femmes ; et parce que, enfin, les expériences et réalités vécues par les femmes victimes de violences domestiques aujourd'hui fait la démonstration éclatante que la violence domestique est préjudiciable et injuste.

Le débat a ensuite porté sur la manière dont les significations multiples de tout verset peuvent être classées et hiérarchisées ; les stratégies pour lutter contre la violence domestique ; les expériences, dans différents pays, en matière de violence domestique ; si *Sourate An-Nisaa* 4 :34 fournit une séquence progressive de situations et de réactions ; les luttes personnelles que ce verset implique pour les femmes musulmanes ; la compréhension du Coran dans son ensemble ; les suggestions pour Musawah.

b. Questions légales et sociales dans la Charia • Muhammad Khalid Masud (Pakistan)

La présentation de Muhammad Khalid Masud s'est attachée à opérer une distinction entre les aspects sociaux et juridiques de la Charia et du *fiqh*. Notre conception de la loi (qu'elle soit islamique ou civile) est qu'elle est fondée sur un texte, et qu'elle n'a rien à voir avec la moralité. Cependant, la loi est toujours fermement ancrée dans un contexte social défini, accompagné des théories et morales sociales propres à l'époque et à l'endroit dont il s'agit. Lorsque surviennent des changements dans la situation politique ou sociale qui ne correspondent pas à ces lois, ou qui provoquent des situations pour lesquelles les lois existantes ne fournissent pas de réponse, alors le droit connaît souvent une période de crise. C'est pour cette raison que la distinction entre le légal et le social doit être opérée. Il faut ainsi se pencher sur l'histoire afin de comprendre comment les lois islamiques ont été établies. De nombreux débats importants datent de l'époque des juristes classiques : est-ce que le fait que la loi soit divine et révélée par Dieu veut nécessairement dire que les humains doivent y obéir aveuglément ou est-ce que, pour le bien de la société ou des humains, la loi ne peut-elle pas être rationalisée afin que son application puisse être étendue à des questions qui ne sont pas couvertes par le nombre limité de commandements divins ; l'utilité de la méthode du *qiyas* pour interpréter la révélation ; la manière dont le concept de justice a évolué depuis la période classique ; les méthodes des juristes pour décider ce qui relève de l'obligation juridique dans le Coran ; les concepts de *hudud* (lois ou limites) et de *maarouf* (pratique acceptée ou équité) dans le Coran. Chacun de ces débats a affecté l'interprétation de la Charia, et chacun d'entre eux a profondément été influencé par le contexte social.

Le débat qui a suivi cette présentation a porté sur *ikhtilaf al-fouqaha* (la diversité des opinions parmi les juristes) ; la théorie des quatre sources du droit musulman ; les différentes méthodes de jurisprudence qui peuvent être mobilisées dans le cadre de la réforme législative ; l'influence des imams locaux en Amérique du Nord et en Europe ; les raisons sociales qui plaident en faveur d'un changement des règles du

fiqh ; les mariages précoces ; l'interprétation des versets relatifs à la succession ; le concept de volonté divine dans la pensée juridique islamique ; si l'égalité est possible dans le cadre du droit musulman ; si les femmes *qadi* (juges) sont autorisées par le droit musulman ; et les avantages ainsi que les dangers de considérer la loi comme une construction sociale.

c. Construction du genre dans la pensée juridique islamique • Ziba Mir-Hosseini (Iran)

Cette session a constitué le prolongement de la courte présentation de Ziba Mir-Hosseini durant l'après-midi précédent, intitulée 'Vers l'égalité des genres : les lois musulmanes de la famille et la Charia'. Après avoir clarifié certains concepts (loi islamique et tradition juridique islamique, charia et *fiqh*, *ibadat* et *muamalat*, sexe et genre, féminisme et recherche féministe), le Professeur Mir-Hosseini a expliqué que les postulats qui fondent l'analyse du genre dans l'Islam sont nécessairement des constructions socioculturelles, qui changent donc au cours du temps et peuvent par conséquent faire l'objet de négociations. La tradition juridique islamique contient des conceptions concurrentes des droits des genres, chacune reposant sur des hypothèses et théories théologiques, juridiques et sociales différentes. Elle a ensuite abordé les trois perspectives de la tradition juridique islamique sur le genre : la première est traditionaliste, et se base sur le *fiqh* classique ; la deuxième est néo-traditionaliste ou moderniste, et inclut des codes juridiques et un type de littérature sur les femmes dans l'Islam qui ont vu le jour dans le cadre de la rencontre des musulmans avec la modernité et avec les puissances coloniales occidentales ; la troisième est réformiste ou féministe, et consiste en une nouvelle perspective qui résulte, paradoxalement, des tentatives des islamistes de traduire la conception du *fiqh* sur le genre en politiques concrètes. La nouvelle recherche féministe, qui s'est fondée sur le travail de nombreux penseurs réformistes, soulève des questions inédites sur les contradictions entre les notions modernes de justice et d'égalité et le traitement réservé aux femmes dans les textes du *fiqh*. Ces interrogations nouvelles ouvrent la voie à une construction égalitaire des droits des genres dans le cadre de la tradition juridique islamique.

Dans le débat qui a fait suite à cette session, le groupe a abordé trois sujets : le rôle du *wali*, la nature du genre, et les manières de changer les normes et attitudes de domination.

d. Les droits des femmes : Un arbitrage entre les normes islamiques et le sécularisme d'Etat • Sana Ben Achour (Tunisie)

Sana Ben Achour a évoqué la construction normative des lois relatives au statut des femmes et de la famille, dans laquelle l'équilibre entre la loi et la religion, la tradition et la modernité, les droits universels et les spécificités culturelles, repose sur un arbitrage délicat. La présentation était structurée autour de quatre axes principaux : la manière et les limites dans lesquelles les normes relatives à la famille musulmane sont exprimées, particulièrement dans les Codes du statut personnel modernes ; les processus pratiques et symboliques au travers desquels les normes relatives aux femmes sont élaborées puis intégrées dans la législation (et particulièrement l'*ijtihad*) ; la manière dont les magistrats prennent des positions de plus en plus féministes ; et la manière dont les organisations de femmes reçoivent les termes de ce débat, par exemple en se référant désormais au droit musulman et ouvrant, par là même, de nouveaux horizons.

Le débat qui a fait suite à cette présentation a traité de l'approche de Musawah vis-à-vis des cadres théoriques religieux et laïque ; le concept de sécularisme et la réconciliation du droit et de la foi ; le recours à l'histoire pour comprendre l'*ijtihad*, ses atouts et ses limites ; les problèmes issus du colonialisme en ce qui concerne les

Codes de la famille ; les règles de l'héritage ; et l'expérience pakistanaise en matière de réforme régressive.

e. Le Coran et l'idéologie de la révélation • Kyai Husein Muhammad (Indonésie)

La présentation de Kyai Husein Muhammad a tout d'abord fourni des indications sur le Coran et sur le processus de révélation, et a ensuite abordé les deux méthodes d'interprétation : le *taawil* et le *tafsir*. Le Coran a été révélé au Prophète pour le bien des êtres humains et non pour Dieu, et contient certains principes fondamentaux. La révélation a eu lieu progressivement, en réponse à un contexte, et a connu des évolutions. Il comprend des versets universels et des versets spécifiques, généralement divisés entre ceux révélés à la Mecque et ceux révélés à Médine. Le *taawil* est une méthode ancienne d'interprétation du texte, qui s'est focalisée sur une analyse rationnelle et ouverte des significations implicites et explicites du texte dans son ensemble, et non sur tel ou tel verset particulier, ainsi que de son interaction avec le contexte environnant. Le *Tafsir*, qui est devenue la méthode dominante après le IV^{ème} siècle, extrait des passages du texte et utilise une approche textuelle et intertextuelle qui se focalise sur une lecture littérale. Un texte comporte différentes significations et permet diverses lectures, mais le *tafsir* ne se préoccupe que des significations extérieures alors que le *taawil* permet une approche multidimensionnelle. Le contexte social a considérablement évolué au cours des derniers 1400 ans, et nous devons utiliser une approche contextuelle afin de mieux appréhender les enseignements du Coran dans le contexte actuel.

Le groupe a alors débattu de l'Histoire de l'Islam et de la domination progressive d'un droit islamique basé sur les textes ; de la division des textes entre la période de la Mecque et celle de Médine, de la critique de la méthode d'interprétation du *taawil* ; de la réconciliation entre l'infériorité des hommes et la nature divine de la révélation ; et des méthodes à adopter afin de consolider les connaissances des femmes sur le genre et l'Islam.

f. L'interprétation du Coran : Vers une approche contemporaine • Abdullah Saeed (Australie)

Cette session a été consacrée aux raisons pour lesquelles une compréhension contemporaine du Coran est nécessaire afin de traiter un certain nombre de problèmes qui sont survenus en-dehors de l'interprétation des textes éthiques et juridiques du Coran pendant les 1400 dernières années. Professeur Saeed a présenté un cadre d'interprétation du Coran qui contient huit éléments principaux : (1) la mise en lumière du contexte socio-historique de la révélation ; (2) la distinction entre l'idéal et le possible au temps de la révélation ; (3) une lecture des textes qui garde à l'esprit l'objectif de justice sociale ; (4) une compréhension de la nature hiérarchique des valeurs du Coran ; (5) la reconnaissance de la complexité des significations ; (6) les précautions à prendre dans l'utilisation des premiers Hadith ; (7) le passage de situations concrètes à des principes généraux et de principes généraux à des lois spécifiques ; et (8) la nécessité de mettre l'accent sur la voix et les préoccupations des femmes. Ce cadre nous amène à un modèle d'interprétation en quatre étapes, qui peut être utilisé pour comprendre le texte dans le contexte actuel : 1^{ère} étape : se familiariser avec le contexte du texte ; 2^{ème} étape : comprendre ce que le texte dit sur lui-même ; 3^{ème} étape : mettre le texte en relation avec son contexte socio-historique ; 4^{ème} étape : mettre le texte en relation avec la période actuelle.

Le débat a porté sur le processus d'interprétation et sur ce qui peut être considéré comme 'raisonnable' ; le caractère légaliste de la recherche islamique aujourd'hui, opposée aux instructions générales du Prophète ; la pertinence de l'approche consistant à remettre en cause de l'establishment religieux dans des environnements politiques fermés ; la compréhension coranique de la licéité et des restrictions, les arguments possibles en faveur de la réforme des lois de succession ; les *maqasid* de

la Charia (les principes de la Charia) ; et la *Sourate An-Nisa* 4 :34 et la violence contre les femmes.

g. Texte et Contextes : Les différentes visions de l'égalité • Nur Rofiah (Indonésie)

Nur Rofiah a identifié cinq éléments relatifs à l'égalité des genres dans le Coran : (a) les problèmes liés à la langue arabe ; (b) les préjugés sexistes du paradigme juridique islamique ; (c) Les femmes dans le contexte de la révélation ; (d) La vision du Coran sur le genre et le mariage ; et (e) Les nouvelles interprétations de certains versets du Coran qui peuvent s'avérer problématiques. Dans sa dernière partie, elle a présenté les versets coraniques problématiques et proposé des interprétations sensibles au genre concernant huit thématiques : la création, le leadership des hommes au sein de la famille, les violences conjugales, la polygamie, le viol conjugal, le *nushuz* (désobéissance), les droits de succession, et la supériorité et le contrôle (*qiwamah*) des hommes sur la femme.

Le groupe a débattu des principes généraux de l'interprétation ; de la question de savoir si un homme peut battre sa femme ; de différentes interprétations sur les versets relatifs à la polygamie, à l'héritage ou au divorce.

4^{ème} séance plénière : Religion et féminisme

Cette session plénière a été l'un des plus dynamiques et éclairantes aux yeux de bon nombre des participants. Quatre femmes, de différentes origines religieuses (hindoue, juive, bouddhiste et catholique) ont évoqué les stratégies et expériences en matière de lutte contre la discrimination entre les genres dans un cadre religieux traditionnel.

Madhu Mehra (Inde), dans « *Revisiter les intersections entre droits des femmes et droits culturels* », s'est penché sur les contestations culturelles à travers le discours juridique sur la dot et la loi hindoue en Inde pour montrer que la construction même de la culture et de ses significations est en constante évolution. En Inde, comme dans de nombreux autres pays, la promesse du multiculturalisme est démentie par des droits des femmes dans la famille restreints et fondés sur la religion, et ce en dépit de la garantie constitutionnelle des droits humains pour tous. Ces contestations, dans le contexte culturel, reflètent le fait que ce sont les rapports de pouvoir, et non l'authenticité culturelle, qui se trouvent au cœur de ce qui définit la culture à un moment donné. Cette perspective plaide en faveur de l'ouverture de l'espace de la religion et de la culture à un plus grand débat et à une contestation plus forte, de manière à remettre en cause toutes les approches monopolistiques de la culture. Madhu Mehra a conclu par une brève présentation du mouvement des femmes indiennes et ses relations avec l'hindouisme.

Deena Hurwitz (Etats-Unis), dans « *Identité juive, genre et droits humains* », a présenté les traditions et croyances juives, ainsi que la manière dont les féministes juives ont choisi de ne pas abandonner leur foi, mais de travailler à la reconstruction du droit juïque, réaffirmant son caractère humaniste et rappelant les réalités vécues par les femmes. Les féministes juives rejettent en effet la séparation institutionnalisée entre politique et spiritualité, optant pour une relation consciente et concertée entre foi et action. Elles aspirent à la transformation des religions au sein de la société et non à la seule réforme du rôle des femmes dans les systèmes religieux.

Venerable Dhammananda Bhikkhuni (Chatsumarn Kabilsingh) (Thaïlande), la première femme moine bouddhiste en Thaïlande, a partagé des histoires issues de sa vie personnelle, et les a utilisées comme des analogies pour illustrer des questions plus générales dans sa présentation intitulée « *Illumination et égalité : Les femmes prennent le contrôle* ». Le premier constat qu'elle a souhaité partager, c'est que toutes

les traditions religieuses font office de cadres qui nous lient. Le peu d'informations disponibles sur la femme de Bouddha nous apprend, d'autre part, que nous devons découvrir les histoires des femmes qui nous ont précédées, et les partager avec autrui. Elle a également affirmé qu'elle n'avait pas été ordonnée en raison de son courage, mais pour la force de sa foi en Bouddha, qui a lui-même ordonné des femmes, reconnaissant qu'elles ont un fort potentiel en matière de spiritualité. Au XXI^e siècle, les femmes doivent, a-t-elle conclu, être unies et positives concernant leur avenir.

Frances Kissling (Etats-Unis) a focalisé sa présentation, « **Une catholique dans la résistance : Revendication de la légitimité d'une femme** », sur l'organisation Catholics for Choice et sur la construction d'un mouvement. Elle a indiqué que Catholics for Choice essayait de représenter des points de vue divers, autres que ceux défendus par la hiérarchie de l'Eglise catholique, et visait à changer les positions de l'Eglise, en particulier sur les questions relatives à la sexualité des femmes et aux droits reproductifs. Cette organisation utilise toute une palette de stratégies et de tactiques, parmi lesquelles la recherche ; une communication forte et élaborée, visant à tirer profit des moments-clés ; la sensibilisation de l'opinion au travers de la provocation ; l'engagement dans le dialogue, l'échange et le débat intellectuel. Frances Kissling a exprimé le souhait que, dans dix ans, naisse un mouvement interreligieux mondial en faveur de l'égalité au sein de la famille.

Durant le débat qui a fait suite à ces présentations, les participants ont sollicité des compléments d'information concernant les traditions et croyances des autres religions, et notamment le *get* juif (papier de divorce), sur la manière dont les tribunaux juifs fonctionnent à la fois dans des Etats laïques et en Israël, et sur la légitimité des moines bouddhistes à s'engager dans le conflit qui touche Sri Lanka. Les participants ont également débattu des stratégies qui peuvent être mises en commun par les femmes de foi, et évoqué le fait que les citoyens ne devraient pas avoir à prouver qu'ils sont croyants pour être autorisés à remettre en cause les lois et les politiques relatives à la famille.

5^{ème} séance plénière : Stratégies et campagnes en faveur de la réforme

Durant cette séance, quatre militantes, issues de contextes différents, ont fait part de la manière dont elles ont mené et réussi des campagnes en faveur de la réforme législative, vers davantage d'égalité et de justice.

Amina Lemrini (Maroc) a présenté l'expérience marocaine de réforme du Code de la Famille (*Moudawana*), en faisant plus particulièrement état de trois aspects principaux de cette expérience : le contexte historique, social et politique de la réforme ; les réformes principales et ; les stratégies utilisées, ainsi que les leçons apprises au cours du processus. Les principaux changements, en plus des dispositions spécifiques relatives à l'âge minimum, à la polygamie, au divorce, etc. résident dans la transformation de la philosophie qui sous-tend le Code, marquée par le passage du modèle de l'épouse obéissant à son mari au modèle du partenariat d'égaux ; dans le changement de la terminologie employée par le Code, qui le rend moins dévalorisant pour la femme ; et dans une modification du style utilisé dans le Code, qui le rend plus facile à lire et à comprendre, et donc plus accessible. Le processus de réforme a été très long, et aucune des organisations impliquées n'aurait pu, seule, arriver à ce résultat. Les groupes de femmes ont utilisé des arguments issus de quatre perspectives différentes : le *fiqh* et la jurisprudence, les droits humains, la sociologie, ainsi que les lois et la Constitution nationales. Ils ont réussi à toucher la population en faisant état des problèmes quotidiens rencontrés par les femmes, dont le témoignage a été recueilli par les centres d'écoute, et en travaillant, en profondeur, avec les médias, les utilisant pour informer et sensibiliser l'opinion à propos de ces questions. La loi reste cependant imparfaite, et sa mise en

œuvre demeure problématique : les organisations de femmes poursuivent donc leur travail en vue de réformes futures, notamment dans le domaine de la succession.

Pinar Ilkkaracan (Turquie) a présenté les stratégies utilisées par les femmes dans le cadre de deux campagnes nationales, ayant pour but de réformer, en profondeur, le Code civil et le Code pénal. Les réformes du Code civil comprenaient : l'égalité pleine et entière entre les époux ; une augmentation de l'âge minimum légal du mariage et ; un nouveau régime de propriété matrimoniale. Dans le Code pénal, le viol conjugal a été criminalisé ; les articles se référant à l'honneur, aux coutumes, à la moralité, à la chasteté et à la décence ont été supprimés ; les crimes sexuels ont été définis en adoptant une démarche très progressive ; et l'article qui absout le violeur qui accepte d'épouser sa victime a été supprimé. Les facteurs du succès de ces campagnes sont nombreux, et comprennent, notamment, le fait qu'elles aient été proactives ; qu'elles se soient attachées à la préparation, en profondeur, des arguments et des propositions ; qu'elles se soient appuyées sur de larges coalitions à l'échelle nationale ; qu'elles aient formulé et proposé des textes définis et concrets au lieu de formuler des revendications générales ; qu'elles aient mené un travail de campagne et de plaidoyer intensif et efficace ; qu'elles aient effectué un travail considérable auprès des médias ; qu'elles aient été capables de se maintenir, sans s'essouffler, pendant de nombreuses années.

Roya Rahmani (Afghanistan) a brièvement présenté le contexte afghan et a rappelé les stratégies et processus qui ont été utilisés dans son pays pour développer un soutien autour d'un nouveau contrat de mariage. Les groupes de femmes ont choisi de se focaliser sur le contrat de mariage plutôt que sur la réforme législative parce cela était plus simple, à la fois politiquement et en termes de procédure. La question a été mise sur la table très tôt, et des recherches et des consultations ont été menées auprès de personnes ressources dans d'autres pays, puis des débats ont été tenus avec les différentes parties prenantes. Ce processus a abouti à la présentation d'un projet à la Cour suprême en 2007. Il a été initialement rejeté, mais a été remis à l'ordre du jour grâce aux alliances formées avec des personnalités influentes au sein de la Cour suprême, et a été approuvé plus tard dans l'année. Toutes les conditions proposées n'ont pas été incluses dans le contrat : l'approbation et l'adoption du contrat ne constituent donc pas un aboutissement en soi : elles ne marquent, au contraire, que le début de la lutte.

Imrana Jalal (Fiji) a présenté les stratégies utilisées pendant les treize années de campagne qui ont été nécessaires pour l'adoption d'une nouvelle loi de la famille à Fidji. La nouvelle loi comprend des dispositions établissant un tribunal de la famille séparé ; un système d'assistance et de conseil, un divorce sans fautes et sans coupables, des dispositions équitables en ce qui concerne le soutien financier, l'entretien et la propriété, l'obligation pour les juges d'utiliser la CEDAW et la CDE dans leurs interprétations. La puissante Eglise chrétienne méthodiste a fait figure d'opposant principal à la réforme : cette Eglise contrôle en effet le parti au pouvoir et a instrumentalisé les divisions raciales pour déplacer le débat. La réforme a été complète et non fragmentaire, et a intégré les dispositions existantes. Il a parfois été nécessaire de sacrifier certaines dispositions afin d'en introduire d'autres. Les divers mouvements ont construit des partenariats stratégiques, y compris au sein du gouvernement, ainsi qu'avec des parties prenantes qui ne sont pas des alliés traditionnels des groupes de femmes. La campagne média, qui a eu une importance primordiale, a consisté en la mise en place de relations de confiance avec des journalistes sympathisants de la réforme. L'un des arguments les plus porteurs a été la mise en lumière des coûts économiques de la non réforme. Le groupe a ainsi dû travailler à l'évaluation des coûts de la réforme législative, y compris ceux de sa mise en œuvre.

Durant le débat, les participants et les panélistes ont échangé leurs points de vue sur un certain nombre de thématiques : les stratégies utilisées en Egypte et en Somalie ; l'importance de travailler avec des alliés qui sont à l'intérieur de l'Etat ; l'impact des lois sur les quatre pays ; la manière dont le pouvoir discrétionnaire laissé aux juges peut être limité ; le rôle du hasard dans les processus de réforme législative.

6^{ème} séance plénière : Organisations et réseaux internationaux

Au cours de cette séance, des représentants de cinq organisations et réseaux internationaux ont présenté leur travail en faveur de la promotion des droits des femmes dans des contextes musulmans.

Daisy Khan de l'Initiative islamique des femmes pour la spiritualité et l'égalité (**Women's Islamic Initiative for Spirituality and Equality (WISE)**) a indiqué que WISE avait été lancé pour remplir quatre objectifs (1) la mise en place d'un Conseil mondial de la *shoura*, réunissant les femmes travaillant en faveur de l'égalité et la justice en utilisant des proclamations religieuses (*fatwas*). (2) La création d'un programme de bourses "*muftiya*" (3) la mise en place d'un fonds pour les femmes musulmanes ; et (4) l'élaboration d'un outil de communication en ligne visant à diffuser des informations relatives aux femmes musulmanes et à leurs préoccupations. Daisy Khan a affirmé croire en la force des femmes musulmanes, qui sont prêtes à s'ériger en égales, en tant qu'êtres humains et dons de Dieu.

Zarizana Abdul Aziz a indiqué qu'elle avait appris à connaître l'organisation Femmes sous lois musulmanes (**Women Living Under Muslim Laws (WLUML)**) à travers ses analyses et publications, qui visaient à disséquer et démystifier les questions de genre, ainsi que la situation des femmes vivant sous lois musulmanes. WLUML, réseau créé en 1984, est une plateforme d'échange au sein de laquelle les networkers sont solidaires et se soutiennent mutuellement à travers le partage d'information. WLUML a ainsi pour but de renforcer et soutenir les luttes des femmes, briser les situations d'isolement, et former des liens entre les groupes et les individus. Les activités de WLUML sont : la documentation et la mise en lumière des tendances globales, l'organisation de formations et, plus largement, d'assistance technique en vue du renforcement des capacités, la production et la diffusion de publications, et l'engagement dans des projets collectifs.

Rakhee Goyal a indiqué que le Partenariat d'apprentissage des femmes (**Women's Learning Partnership (WLP)**) est un réseau mondial composé de 20 organisations autonomes qui travaillent ensemble pour promouvoir le leadership et l'autonomisation des femmes. WLP considère qu'un leadership qui se veut efficace se doit d'être participatif, fondé sur le dialogue et mobilisant autour de visions partagées. L'approche de cette organisation repose sur les principes des droits humains, mais ses stratégies sont contextualisées et mises en adéquations aux conditions spécifiques qui caractérisent chaque pays ou situation. Son travail est flexible, réactif aux changements, et constamment ouvert à l'apprentissage au travers de communications régulières entre les différents partenaires. WLP coordonne un programme de formation au leadership, intitulé « Montrer le chemin », et qui est disponible en 17 formats différents, adaptés à des langues et cultures diverses. WLP soutient également les campagnes de plaidoyer en faveur des droits des femmes et promeut l'utilisation de la technologie dans ce cadre.

Pinar Ilkkaracan et **Ahlem Belnadj**, de la Coalition pour les droits sexuels et corporels dans les sociétés musulmanes (**Coalition on Sexual and Bodily Rights in Muslim Societies (CSBR)**) ont indiqué que la Coalition avait été créée en 2001 dans le but de déconstruire les croyances liées aux droits sexuels et corporels, et de montrer que l'oppression sexuelle que subissent les femmes musulmanes est le résultat d'une combinaison d'inégalités politiques, sociales et économiques qui sont survenues à

travers le temps. La Coalition compte plus de 40 membres au Moyen Orient, en Afrique du Nord, en Asie du sud et du sud-est, qui sont caractérisés par leur diversité : il s'agit en effet d'ONG qui travaillent avec des instituts académiques sur des sujets variés, tels que les droits humains des femmes, HIV/ SIDA, les droits LGBT, ou encore la santé sexuelle et reproductive. Le principe qui sous-tend l'action de CSBR est que la sexualité n'est pas une question privée, mais bien une arène de luttes politiques, sociales, et économiques en faveur de l'égalité, des droits humains et de la démocratie. Le travail accompli par CSBR est multidisciplinaire, et comprend à la fois le plaidoyer au niveau international, la recherche, les publications, les formations, et les campagnes collectives.

Azza Karam du **Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)** a indiqué que le FNUAP oeuvrait dans trois domaines principaux : les droits reproductifs, l'égalité des genres, et, plus généralement, la population, ce qui comprend des thématiques diverses telles que la migration, l'urbanisation, la jeunesse, et les questions de recensement. Le FNUAP a adopté une approche pionnière qui considère que la culture, le genre et les droits humains doivent être placés à la base de tout programme ou intervention dans le domaine du développement. Le FNUAP est arrivé à la conclusion que, bien que les droits humains constituent l'un des mandats clés de l'ensemble du système des Nations Unies, leur réalisation et leur mise en œuvre effective requièrent de composer, sans cesse, avec les considérations d'ordre culturel. Après avoir constaté que les organisations confessionnelles menaient déjà un travail approfondi en matière de droits reproductifs sur le terrain, le FNUAP a décidé de s'engager avec ces organisations, au cas par cas, et sur la base de lignes directrices définies, dans les pays où le FNUAP dispose de programmes.

Le débat a porté sur la décision du FNUAP de collaborer avec des organisations confessionnelles sur le terrain, ainsi que sur les stratégies d'utilisation des médias.

QUATRIEME JOUR • SEANCES PLENIERES 7 & 8 ET 3^{ème} SESSION D'ATELIERS

3^{ème} session d'ateliers : Vers la justice et l'égalité

Au cours de cette session de tables rondes parallèles, les participants ont rejoint l'un des onze groupes portant sur des sujets aussi divers que la construction d'alliances, l'utilisation des technologies de l'information, l'approche des textes religieux par des non-spécialistes, le développement de modèles de contrats de mariage, et l'utilisation des résultats des recherches pour le plaidoyer. Ces débats, lancés par des participants qui ont partagé leurs expériences et leur expertise, a offert un espace informel et ouvert de partage des expériences et des défis en matière de plaidoyer pour l'égalité et la justice dans la famille. Voici les faits saillants des débats :

a. Une approche globale : Justifier le plaidoyer en faveur de l'égalité et de la justice au sein de la famille musulmane (anglais/français) : des intervenants d'Iran, du Maroc, et du Mali ont présenté des informations au sujet de leur expérience dans l'utilisation d'une approche globale pour promouvoir la réforme ou combattre des propositions régressives. L'intervention iranienne s'est focalisée sur la manière dont des militants islamistes et laïques se sont rassemblés pour contrer un projet de loi de la famille qui était à l'ordre du jour du Parlement à la mi-2008. Au Mali, après avoir conduit une recherche démontrant que les femmes n'ont pas de statut social, ni en tant que citoyennes ni au sein de la famille, les organisations de femmes ont proposé au gouvernement une réforme du droit de la famille, construit des alliances avec d'autres groupes et entrepris un travail de plaidoyer en faveur de la réforme, dont le

projet sera présenté au Parlement en avril 2009. Les groupes de femmes marocaines ont utilisé 6 méthodes clés dans leur plaidoyer en faveur de la réforme de la *Moudawana* : la clarification de l'identité de la coalition ; la formulation de revendications clairement articulées, la compréhension du contexte, la cartographie des autres acteurs impliqués ; la détermination des meilleurs moyens pour influencer les décideurs, et la mise en marche d'une dynamique positive, de long terme, en faveur de la réforme. Le débat qui a fait suite à ces interventions a porté sur les groupes laïques en Iran ; le partage des expériences du Népal, du Sénégal et du Soudan ; l'unification des organisations de femmes féministes et laïques ; les stratégies additionnelles qui peuvent être utilisées dans le cadre de la réforme ; la mobilisation d'arguments économiques en faveur de la réforme ; et les stratégies d'influence des décideurs politiques.

b. Une approche globale : Justifier le plaidoyer en faveur de l'égalité et de la justice au sein de la famille musulmane (anglais/arabe) : des intervenants du Maroc, d'Égypte, d'Afrique du Sud et de Malaisie ont fait part des stratégies, expériences et défis rencontrés dans le cadre de leur plaidoyer en faveur de la réforme législative. L'intervenante marocaine a présenté les deux stratégies-clés utilisées en faveur de la réforme de la *Moudawana* : l'utilisation d'une approche globale qui a combiné des arguments issus de la religion, des droits humains, du droit, et des réalités vécues, au quotidien, par les femmes ; le cadrage du mouvement assuré par une conceptualisation stratégique, sur le long terme. Les égyptiens, quant à eux, qui connaissent actuellement un processus de réforme législative, se sont armés de statistiques, ont lancé des débats entre juristes, ont initié un dialogue entre diverses parties prenantes sur le sujet, se sont assurés que les ONG obéissaient à un agenda défini et réaliste, et ont effectué un suivi constant de l'évolution de la situation. En Afrique du Sud, les tensions qui existent au sein de la communauté musulmane ont fait du droit musulman de la famille un domaine hautement contesté, sujet à polémique. Le projet de loi sur les mariages musulmans, qui a été préparé par les ONG après des consultations intensives avec les chefs religieux et les représentants de la communauté, constitue un compromis raisonnable entre les positions extrêmes qui sont en présence. L'intervention de Malaisie a été, quant à elle, l'occasion de présenter un exemple de lois de la famille, initialement progressiste, qui ont été peu à peu érodées et transformées au travers de réformes régressives. Après avoir opposé une résistance à ces changements, et s'être battue pour l'introduction d'amendements, les mouvements de femmes travaillent aujourd'hui à construire les bases d'une proposition de réforme globale, fondée sur l'égalité et sur la justice. Le débat qui a fait suite à ces présentations a porté sur les manières de protéger et conserver les réalisations obtenues par les mouvements de femmes face aux tentatives de retour en arrière ; sur les façons de traiter avec une diversité de communautés ; sur le contact et le dialogue avec les puissants ; sur la question de savoir si l'utilisation couplée d'arguments issus des droits de l'homme et du cadre religieux était plus efficace que la seule mobilisation du registre des droits humains ; et sur le projet de loi du Statut personnel de Bahreïn.

c. L'utilisation des contrats de mariage pour la promotion de l'égalité au sein de la famille : des intervenants du Royaume-Uni, du Maghreb et du Canada ont présenté des exemples de modèles de contrat de mariage qui ont été élaborés dans le but de permettre aux femmes de revendiquer et défendre leurs droits dans le cadre du mariage, et un intervenant d'Arabie Saoudite a évoqué la manière dont ces contrats étaient utilisés dans son pays. Le modèle de contrat britannique a été lancé en août 2008, à l'issue de quatre années d'études, de consultations et de négociations, et repose sur l'égalité et la justice entre les époux. Le modèle maghrébin a été élaboré par Global Rights, en collaboration avec 15 ONG locales et juristes partenaires en Algérie, en Tunisie et au Maroc, et après des consultations auprès d'environ 1500 femmes. Le modèle canadien a été rédigé par le Conseil

canadien des femmes musulmanes et comprend des paragraphes relatifs au mariage et au divorce, et garantit aux femmes le droit au divorce. En Arabie Saoudite, certains droits conférés à l'homme et à la femme sont généralement inclus dans le contrat de mariage, mais les parties peuvent y ajouter des conditions supplémentaires qui sont généralement acceptées par le tribunal et qui sont juridiquement contraignantes tant qu'elles ne portent pas atteinte aux fondamentaux du contrat de mariage et aux droits qui en découlent. Suite à ces interventions, d'autres exemples ont été présentés, portant notamment sur les cas de l'Afghanistan et de la Syrie, et le groupe a abordé des questions relatives à la soumission sexuelle et au plaisir dans le cadre du mariage, au rôle du tuteur dans un contrat de mariage, à l'application de contrats de mariage musulman dans des systèmes de droit civil, aux réformes du droit de la famille au Maroc, au statut des lois de la famille en Arabie Saoudite, et à la situation politique et sociale au Canada.

d. Mise en place des réseaux et construction des alliances : Des intervenants de Malaisie, de Turquie, du Niger et d'Égypte ont partagé leurs expériences concernant la construction d'alliances et le réseautage. Les campagnes turques relatives à la réforme des Codes civil et pénal ont démontré que différents types de coalitions s'imposaient, en fonction du contexte. Le contenu du Code civil étant largement connu et vulgarisé, une très large coalition a pu se former de manière très rapide ; les problématiques relatives au Code pénal étaient, quant à elles, moins connues et plus controversées, étant donné qu'elles avaient trait à la sexualité : la coalition était donc, dans un premier temps, plus restreinte, et a dû travailler, de manière intensive, à maîtriser ces problématiques et à développer des propositions concrètes, avant de s'ouvrir à d'autres intervenants. Au Niger, les mouvements de femmes ont construit des alliances entre des groupes socio-économiques divers, dans le sillage des réformes démocratiques, et ont aussi fait face à un échec potentiel car ces alliances n'ont pas été formées au moment de la rédaction du projet de loi de la famille, et les groupes, sur le terrain se sont, par conséquent, sentis exclus. Une coalition restreinte de mouvements de femmes de Malaisie, qui travaillent sur différentes problématiques et offrent divers services, ont plaidé sans relâche, pendant plus de 25 ans, en faveur d'une réforme législative, en utilisant une liste de revendications dont certaines, importantes et moins importantes, se sont réalisées. En Égypte, après que la recherche avait révélé que les femmes chrétiennes sont, elles aussi, affectées par des lois et des pratiques discriminatoires, les mouvements ont construit des réseaux et des alliances avec les chefs religieux musulmans et chrétiens, et ce à travers des dialogues, des consultations, des recherches, et surtout beaucoup de patience et de persévérance. Les participants ont alors fait état des défis et débattu pour trouver des solutions aux situations du Pakistan, de l'Égypte, de l'Inde, ou encore de l'Australie. Une partie importante de la discussion a porté sur la nécessité d'étendre le nombre de personnes travaillant sur la question des droits des femmes – en construisant une deuxième génération, et en assurant une représentation et une participation fortes des femmes en politique – ainsi que sur la nécessité ou non d'inclure les hommes dans les coalitions.

e. Porter, sur la place publique, le débat sur l'Islam en tant que source du droit et des politiques publiques : Des militantes de Malaisie, d'Arabie Saoudite, d'Inde, et le réseau international Partenariat d'apprentissage des femmes, ont présenté leur expérience concernant les débats publics sur l'Islam. En Malaisie, Sisters in Islam (SIS), a été l'initiateur d'un programme concerté à destination des femmes sur le terrain, et ayant pour but d'éduquer et de sensibiliser sur les questions relatives au droit de la famille, afin que ces femmes puissent éventuellement soutenir un projet de réforme législative globale fondé sur l'égalité et la justice. En Arabie Saoudite, les organisations de la société civile n'étant toujours pas autorisées, les femmes doivent s'organiser de manière informelle et créer des espaces d'expression propres, en utilisant, notamment, Internet, ou en se reposant sur les médias nationaux et

internationaux afin de remettre en cause la parole des chefs religieux, ou encore en mobilisant un soutien à l'étranger qui peut s'avérer utile dans les campagnes locales. Les femmes ont commencé à s'organiser dans le Tamil Nadu, en Inde, parce qu'elles ont réalisé qu'elles subissaient des injustices en tant que femmes musulmanes et qu'elles ne détenaient même pas la possibilité de s'exprimer à ce sujet. En 2003, elles ont lancé leur propre *jamaat*, et ce réseau compte à présent 15.000 membres qui militent en faveur de la mise en place d'une mosquée pour les femmes et qui revendiquent leurs droits, à la fois auprès de la communauté et de l'Etat. Le Partenariat d'apprentissage des femmes travaille avec plus de 20 groupes, généralement sur des programmes qui mettent en avant le fait que chaque femme est un leader. Les femmes engagées dans ces programmes débattent de diverses thématiques et apprennent à communiquer, à dialoguer, à atteindre un accord ou, si elles n'y arrivent pas, à respecter les différences. Les participants ont débattu d'autres expériences d'Inde et du Népal, de la manière de contrer la résistance manifestée par les leaders religieux, de la dangerosité de travailler avec les médias internationaux, de l'opportunité de porter ou de ne pas porter le foulard dans certaines circonstances, de la nécessité d'élaborer des stratégies sur mesure pour les différents contextes, et enfin de la question de l'Islam dans des sociétés multiethniques et multireligieuses.

f. De la réforme de la loi à sa mise en oeuvre : Après des présentations du Pakistan, d'Egypte, d'Iran et du Nigeria, le groupe a souligné que la réforme de la loi n'était certes pas une chose aisée, mais que sa mise en oeuvre était encore plus complexe. Au Pakistan, la mise en oeuvre constitue une préoccupation majeure, étant donné que les responsables et officiels sont peu formés et non sensibles au genre. L'ignorance de la loi est largement répandue, ainsi que l'utilisation de la rumeur et de l'ouï-dire, et certains cas, en particuliers les cas de divorce initiés par les femmes peuvent prendre des années pour être résolus. Après la réforme égyptienne du *khûl*, la mise en oeuvre est, aujourd'hui, un problème majeur. Une étude sur les tribunaux de médiation a montré que la nature du processus de réforme a un impact important sur la mise en oeuvre, que différents agendas de réforme peuvent se porter préjudice les uns aux autres, que de bonnes lois sont bien moins efficaces en matière d'égalité et de justice si ses exécutants épousent des visions discriminatoires, et que les vides juridiques sont généralement défavorables aux femmes. En Iran, le Parlement réformiste a fait beaucoup pour les droits des femmes, mais certaines de ces avancées ont été annulées par le nouveau leadership politique. La mise en oeuvre au Nigeria est extrêmement complexe, parce que les visions qu'ont les gens des femmes et des relations dans le mariage sont profondément ancrées, et les pratiques traditionnelles peuvent persister au-delà des réformes. Au cours des débats qui ont fait suite à ces interventions, le groupe a abordé la question de l'importance de changer la culture des tribunaux, de la sensibilisation et de l'éducation comme étape clé de la mise en oeuvre, de l'impact des problèmes politiques sur la réforme législative et la mise en oeuvre, des défis rencontrés sur le terrain, de la mise en oeuvre, plus spécifiquement, des lois relatives à la violence domestique, et de la pertinence d'aborder la question des droits des femmes à travers des programmes sociaux, au lieu de le faire à travers la réforme législative.

g. La collaboration avec les décideurs : Des intervenants du Pakistan, du Mali et de Turquie ont présenté leur expérience sur la manière dont ils ont travaillé avec les décideurs afin de faire changer la loi, ou dont ils ont acquis leur soutien pour mettre fin à des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Au Pakistan, une ancienne juge, Présidente de la Commission nationale sur la condition de la femme, a utilisé ses contacts avec les autres juges, et au sein du Parlement, pour construire un réseau de soutiens, et plaider en faveur de la réforme des ordonnances *hudud*, tandis que des mouvements de femmes organisaient diverses activités, telles que des manifestations ou des rallyes, en sollicitant les médias électroniques, les radios, ou encore la presse écrite. Au Mali, un groupe de femmes a conduit une recherche sur

les mutilations génitales des femmes et utilisé les résultats de cette recherche pour construire des alliances avec des chefs religieux progressistes puissants qui ont soutenu la campagne en participant à des émissions ou à des réunions et en sollicitant l'appui d'autres chefs religieux. En Turquie, les campagnes en faveur de la réforme des Codes civil et pénal ont été menées au travers d'un travail de réseautage au sein du Parlement, dans le but de s'assurer le soutien des parlementaires et de leurs assistants et d'identifier les parlementaires alliés et ceux dont le soutien ne pourrait jamais être gagné. Le débat qui a fait suite à ces présentations a porté sur les autres moyens de collaborer avec les décideurs, sur les stratégies en faveur de la réforme, sur la participation politique des femmes, sur le rôle des juges dans la mise en œuvre de lois discriminatoires, et sur la question de la mutilation génitale des femmes.

h. L'utilisation des technologies de l'information en tant qu'instruments du changement social : Des intervenants du Partenariat d'apprentissage des femmes, d'Inde, et de Gambie ont fait état de l'importance de l'utilisation du web et des médias de masse par les organisations de femmes. Le Partenariat d'apprentissage des femmes utilise la technologie, et par exemple son site Internet, ses blogs, Flickr, Youtube, Facebook et d'autres outils interactifs sur Internet afin de communiquer avec ses partenaires dans 20 pays et effectuer un travail de plaidoyer sur la citoyenneté, sur les lois discriminatoires à l'encontre des femmes en Iran, sur le droit de la famille, ou encore sur la levée des réserves à la CEDAW. La campagne « Ring the bell » de Breakthrough Communications en Inde est une campagne nationale qui utilise les multimédias tels que la télévision, la radio, ou la presse, les nouveaux médias (Internet), et les mobilisations de masse sur le terrain (une caravane qui circule à travers l'Inde, ou encore des formations de leadership destinées aux jeunes) afin de sensibiliser environ 130 millions de personnes sur la question de la violence domestique. En Gambie, où le taux d'illettrisme est élevé et l'accès à la technologie faible, les programmes radio sont utilisés pour sensibiliser la population à la question des droits des femmes, tout en gardant à l'esprit les cibles primaires et secondaires de tout message, et le type de langage qui serait le plus efficace pour s'adresser à chacune de ces cibles, ainsi que la manière de traiter les réactions négatives à ces messages. Le débat qui a fait suite à ces présentations a porté sur d'autres exemples de technologies à utiliser dans d'autres pays, l'importance de procéder à une évaluation de l'impact de la technologie, et, les nouvelles pratiques destinées à étendre la couverture et l'efficacité de l'activité cybernétique.

i. Des résultats des recherches aux arguments de plaidoyer : Les participants ont débattu de l'importance du matériel de recherche et de plaidoyer afin de mener des campagnes réussies, et de la nécessité d'une conjugaison entre le travail de terrain et le plaidoyer politique afin de transformer les attitudes et les pratiques et de promouvoir une plus grande égalité entre les genres. Au Pakistan, Shirkat Gah a utilisé les résultats d'un programme de recherche majeur, portant sur les femmes, ses droits et son statut, afin de produire des publications diverses – et notamment un manuel sur les lois, une bande dessinée à destination des communautés, des histoires de vie recueillies sur le terrain, un état des lieux du contexte politique et juridique, et un outil de plaidoyer et de lobbying – et ce afin d'informer des parties prenantes à différents niveaux. Le Conseil canadien des femmes musulmanes a conduit des projets de recherche sur la participation civique et les lois de la famille, qui a débouché sur l'organisation de formations afin de sensibiliser les femmes locales, sur des brochures établissant la comparaison entre le droit canadien et le droit islamique, des conférences de présentation des résultats de la recherche, et des kits de formation à destination des enseignants. En Malaisie, Sisters in Islam a utilisé ses recherches et conférences pour élaborer des publications, et notamment, des compilations de cas et des brochures de questions / réponses. L'organisation espère utiliser les arts populaires (théâtre, marionnettes, etc.), ainsi que les revues

académiques traditionnelles, pour partager les résultats du projet de recherche national actuel sur la polygamie. En Iran, le magazine Zanan a été utilisé comme un outil de partage et de diffusion d'idées nouvelles, et a permis d'organiser des dialogues et des tables rondes entre femmes laïques, théologiennes ou islamistes qui ont mis en lumière de nouvelles méthodes d'interprétation du Coran. Suite à ces présentations, les participants ont abordé la question de la recherche sur la violence domestique et le mariage forcé ; les manières d'influencer les gouvernements en utilisant la recherche ; la manière de traiter avec des gouvernements qui ne prennent pas la recherche au sérieux ; l'utilisation de la recherche et de campagnes pour sensibiliser et autonomiser les femmes ; le maintien de l'information et du soutien au niveau de la communauté ; l'implication des hommes dans ce travail ; et l'utilisation du terme « féministe ».

j. Vers une application de l'ijtihad aux règles Faraid? : Des intervenantes du Maroc et de Tunisie ont délivré des présentations sur les campagnes en cours de préparation dans leurs pays sur la réforme du droit de succession. En Tunisie, cette campagne a commencé par une pétition, destinée à ouvrir le débat sur la réforme du droit de succession, qui a conduit à des objections majeures formulées par l'opposition. Les groupes de femmes ont décidé d'y répondre à tous les niveaux – économique, social, politique, etc. – à travers l'organisation d'ateliers dans le pays afin de recueillir et comprendre les principales préoccupations, la prise de parole d'intervenants de haut niveau, le lancement d'un livre sur l'héritage, et l'organisation d'une série d'études théoriques et empiriques sur les réalités de la question. Ces études ont permis de développer des arguments sociologiques, juridiques, culturels et historiques. Au Maroc, les groupes s'appuient sur la réforme de la *Moudawana* de 2004, à laquelle s'ajoutent des projets de recherche et l'élaboration de nouveaux arguments. Ils doivent faire face à la fois à des nouvelles opportunités et de nouveaux obstacles, en raison du changement que connaît la situation politique. Les marocaines, les algériennes et les tunisiennes ont également commencé à travailler sur une campagne régionale sur la réforme du droit de succession. Durant le débat, les participants ont abordé la question de l'importance relative de différents types d'arguments, l'importance de la recherche sur les pratiques actuelles, ainsi que les textes islamiques qui peuvent soutenir la réforme.

k. L'approche des textes sacrés par des non experts : Cette session n'a pas connu d'intervenants et a été consacrée, dans son intégralité, au débat, car chacun des participants a été considéré comme un « expert », avec un point de vue, une expérience et des opinions valables. Le débat s'est ouvert sur la narration de l'histoire de Sisters in Islam, qui a débuté comme un petit groupe de femmes qui voulaient en savoir plus sur les droits des femmes dans leur religion et ont commencé à lire le Coran et à utiliser leur savoir pour parler des lois et pratiques discriminatoires qui étaient justifiées au nom de l'Islam. Des participants du Royaume-Uni, de Thaïlande, d'Égypte et du Nigeria ont indiqué qu'ils pensaient que les femmes devraient être capables de lire le Coran par elles-mêmes, puisque le Coran fait constamment référence à la nécessité de penser et d'utiliser son intellect. Les femmes doivent, cependant, faire face à ceux qui, dans leurs pays, s'opposent à elles ou essayent de les réduire au silence lorsqu'elles essayent de parler du Coran, pensant qu'elles ne sont pas assez éduquées pour ce faire, qu'elles ne portent pas le hijab, ou, tout simplement, qui les disqualifient en tant que femmes. Certains participants ont affirmé que bien que les préoccupations soient soulevées par les non experts, les opinions de véritables experts restent nécessaires, même si ces opinions doivent être soumises à l'appréciation et à l'évaluation de chacun. Divers participants ont fait part des stratégies qu'ils ont utilisées pour dépasser l'opposition rencontrée, telles que l'accent mis sur l'éducation, la formation par des experts, le dialogue avec des religieux, la sensibilisation des femmes ordinaires, et l'utilisation des médias. La

session s'est conclue par la formulation, par chaque participant, de remarques finales sur la manière d'aller de l'avant.

7^{ème} séance plénière : L'utilisation de la recherche en tant qu'appui aux propositions en faveur de l'égalité et la non discrimination

Au cours de cette séance, quatre intervenants ont présenté des nouveaux projets de recherche ayant pour but d'appuyer l'égalité dans la famille et les revendications en faveur du changement.

Masjaliza Hamzah (Malaisie) de Sisters in Islam (SIS) a présenté une enquête nationale majeure conduite par SIS sur « **L'Impact de la Polygamie sur la famille** ». Cette recherche a pour but de collecter des informations sur la manière dont la polygamie affecte les familles qui se trouvent dans ce type de structure de parenté ; d'améliorer la compréhension des dynamiques des familles polygames et l'impact spécifique de cette pratique sur les adultes et les enfants aux plans émotionnel, social et financier ; déterminer si le cadre juridique existant fournit la protection adéquate pour garantir la justice dans les mariages polygames. SIS a décidé d'entreprendre ce projet lorsque ses membres ont réalisé que la récolte systématique de données (opposée à l'utilisation d'anecdotes et de cas d'étude) pouvait venir en appui à leur revendication en faveur d'une meilleure protection des femmes et des enfants et de la régulation de la polygamie. L'étude nationale est menée dans quatre régions, et enquête auprès d'environ 1500 époux, premières femmes, secondes femmes et enfants issus du premier comme du second mariage, ainsi que des entretiens approfondis et des débats avec un nombre plus restreint de participants. La recherche est encore au stade de la récolte de données, mais des premiers résultats sont d'ores et déjà disponibles.

Mohammed El Ayadi (Maroc) a présenté l'enquête sociologique et juridique qui a été menée, au Maroc, sur les « **Règles de succession et pratiques de contournement** ». La loi marocaine sur la succession, qui dérive, très largement, des règles du *fiqh* islamique, indique très clairement la liste des héritiers, leur hiérarchisation, et la part donnée à chacun. Ces règles très strictes ont poussé les gens à mobiliser des stratégies diverses afin de contourner la loi. L'enquête qualitative sur ces stratégies a consisté à collecter des données au travers de questionnaires adressés à des professionnels de la loi, tels que des avocats, notaires, agents para légaux et autres catégories professionnelles susceptibles d'être entrées en contact avec des personnes ayant pour but de contourner les règles de succession. Tous ces professionnels ont attesté d'un phénomène de contournement ayant pour but d'exclure les femmes ; certains ont affirmé que cette pratique était commune, et utilisée à la fois par les hommes et par les femmes, de tous types de niveaux social et d'éducation. Les moyens employés pour contourner la loi entrent tous dans le cadre de la loi ; ils peuvent s'appliquer à tous types de biens ou de propriétés.

Dans sa présentation intitulée « **L'autonomisation des femmes dans les contextes musulmans** », **Vivienne Wee (Consortium du Programme de recherche de WEMC)** a indiqué que les questions centrales auxquelles WEMC cherchait à répondre à travers sa recherche sont : Les femmes de base agissent-elles en faveur de leur autonomisation ? Si oui, comment ? Comment parviennent-elles à dépasser les forces et résistances qui essayent de les en empêcher ? Comment mobilisent-elles des forces de soutien ? WEMC conduit cette recherche dans quatre pays clés (Pakistan, Iran, Indonésie et Chine), et à travers une composante transfrontalière qui a trait à la migration. La recherche différencie entre les niveaux macro, méso et micro, ainsi qu'entre les domaines public et privé.

Les résultats de la recherche démentent l'assumption selon laquelle le féminisme serait un concept étranger, occidental, et proposent le concept du féminisme indigène, selon lequel le terme indigène réfère à la condition d'être une femme, et qui est basé sur le constat selon lequel toutes les femmes ont à faire face à des obstacles liés au pouvoir et au patriarcat. Il existe quatre mécanismes de contrôle sur les femmes liés au patriarcat : la violence fondée sur le genre ; l'exclusion de l'accès aux ressources, l'exclusion de la prise de décision, et les interprétations misogynes, y compris de la religion. WEMC se penche sur les actions des femmes aux niveaux individuel et collectif, avec l'idée que l'action collective au sein de la sphère publique est nécessaire au changement.

Shareen Gokal (Association pour les droits de la femme et le développement (AWID)) a présenté la recherche d'AWID intitulée « **Résister et s'opposer aux fondamentalismes religieux** », une initiative ayant pour but de renforcer les résistances aux fondamentalismes religieux à travers les régions et les religions, de partager les expériences et les connaissances, et d'ouvrir un espace de dialogue plus grand à l'intérieur de la communauté des droits des femmes et au-delà. La recherche s'est penchée sur les réalités vécues par les militantes des droits des femmes de 160 pays et sur l'impact des fondamentalismes religieux sur leur travail et sur leur vie, et ce dans le but de renforcer les capacités de plaidoyer collectives dans le domaine. Cette recherche, qui a été conduite par une équipe, pendant deux ans (2007-2008), a utilisé 1600 questionnaires et entretiens avec 51 experts clés. Les résultats ont confirmé que la montée des fondamentalismes constituait une préoccupation de plus en plus palpable auprès des militants des droits des femmes dans divers contextes ; que la compréhension et la définition du concept pouvait varier d'un cas à l'autre, et que l'impact de la montée du fondamentalisme se manifestait dans le contrôle exercé sur les femmes. AWID considère que, dans le but de combattre les fondamentalismes religieux, nous devons trouver davantage de bases et de réponses communes.

Ces interventions ont ensuite, au cours du débat, suscité de nombreuses questions et commentaires, ayant trait aux recherches susmentionnées, mais aussi à d'autres sujets : la polygamie ; la pression exercée sur les femmes lorsqu'elles deviennent épouses, les pratiques de recherches et les approches ayant pour but l'autonomisation des femmes ; les pratiques matrilineaires, le *waqf* et les questions liées à la succession dans d'autres pays ; et les fondamentalismes religieux.

8^{ème} séance plénière : L'égalité sans exception

Durant la séance plénière finale, les panélistes et les participants ont évoqué la question de l'interaction entre les lois religieuses et coutumières, ainsi que les garanties d'égalité et de non discrimination incluses dans les constitutions et le droit international des droits de l'homme.

Mahnaz Afkhami (Iran/Etats-Unis), dans « **Foi et Liberté** », s'est penchée sur le dilemme auquel font face les femmes musulmanes, qui doivent négocier leurs droits en tant qu'êtres humains et en tant que femmes, et leurs droits en tant que musulmanes. Ce n'est pas l'Islam qui place les femmes dans une situation de domination, mais plutôt l'histoire, longue et lourde, du patriarcat. Dans toutes les religions, les femmes sont considérées comme un complément des hommes. Et lorsque les sociétés commencent à cheminer vers la modernisation, seul le statut des femmes, et particulièrement au sein de la famille, demeure inchangé. Cependant, les femmes disposent à présent d'une conscience individuelle, opposée à une conscience collective, plus importante, ce qui leur permet de revendiquer le droit de participer à l'élaboration de la loi plutôt que de simplement se soumettre à la loi existante en la considérant comme immuable. Ce phénomène a provoqué la réaction des fondamentalistes, dans toutes les religions et sociétés, une réaction dont les femmes sont, généralement, les premières victimes. Les

islamistes utilisent, en interne, l'argument de l'inviolabilité du texte et, en externe, celui du relativisme culturel, afin de justifier le déni structurel de la liberté des femmes et la mise en œuvre formelle de l'inégalité des genres. Aujourd'hui, les femmes répliquent, en posant des questions et en réclamant des réponses. Elles plaident en faveur de nouveaux droits, rejettent la violence, revendiquent leur identité individuelle, leur droit à la liberté et à une vie privée, et reconnaissent que la religion est une expérience personnelle. Alors que la globalisation facilite et accélère l'échange d'idées et de stratégies, et permet de créer des solidarités entre les mouvements de femmes, les femmes doivent s'unir et se rassembler afin de s'opposer avec force aux interprétations fondamentalistes de l'Islam.

Rashida Manjoo (Afrique du Sud), a consacré sa présentation sur « **Des conflits entre les garanties constitutionnelles en faveur de l'égalité et les lois de la famille** » aux tensions qui existent entre les droits à l'égalité, à la non discrimination, et à la liberté religieuse et qui représentent des défis pour les militants des droits des femmes, tout comme l'impératif de mettre les lois personnelles en conformité avec les normes internationales en matière de droits humains. De nombreux Etats appliquent des systèmes de droit de la famille fondés sur la religion, la coutume ou la tradition, qui violent les droits des individus en imposant la suprématie de la liberté religieuse sur le droit des femmes à l'égalité. Cependant, tous les Etats ont également l'obligation de promouvoir, de protéger et de réaliser les droits. Le défi réside précisément dans la traduction des notions abstraites relatives aux droits de l'Homme en garanties dans les constitutions et lois nationales. Les Etats emploient des méthodes différentes pour garantir de manière effective le droit à l'égalité et le droit à la religion et à la culture. Dans un monde idéal, les principes et institutions du constitutionalisme, des droits humains, et de citoyenneté seraient la norme, le droit à l'égalité étant utilisé comme le fondement de l'interprétation du droit à la liberté religieuse.

Alia Hogben (Canada) a présenté un cas d'étude canadien dans son intervention intitulée « **Garantir l'égalité sans exception** ». Bien que les lois du Canada soient séculaires et garantissent l'égalité des femmes, une question controversée a été soulevée récemment au sujet d'une loi d'arbitrage, initialement conçue pour les litiges commerciaux, qui comprenait une disposition selon laquelle les lois d'autres juridictions pouvaient être appliquées en matière d'arbitrage privé, et être juridiquement contraignantes. Cet événement a poussé des groupes musulmans conservateurs à proposer l'utilisation des lois religieuses en matière d'arbitrage, et à lancer une campagne en faveur de cette proposition. Le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes (CCFM) a décidé d'effectuer un travail de plaidoyer à l'encontre de cette campagne, se fondant sur le principe d'égalité sans exception – selon lequel toute femme, religieuse ou non, devrait bénéficier des lois canadiennes qui garantissent l'égalité comme valeur fondamentale. CCFM a construit des alliances avec des groupes laïques et religieux – de confessions différentes – afin de militer contre la mise en place d'un système parallèle qui compromettrait le droit des femmes à l'égalité. Elles ont élaboré des arguments fondés à la fois sur les droits humains et sur la religion, rappelant la distinction entre la Charia et le *fiqh*, et plaidant en faveur d'une application à tous – hommes et femmes – de la Charte canadienne des droits et libertés. Après plus de deux ans et demi de campagne, le Premier Ministre de l'Ontario a annoncé qu'aucune loi religieuse ne pouvait être utilisée en matière d'arbitrage et qu'il n'y aurait qu'une seule loi pour tous les citoyens.

Shanthi Dairiam (Malaisie), dans sa présentation sur la « **Culture et les inégalités : La CEDAW en tant qu'instrument du changement** », s'est penchée sur la culture, en tant que déterminant de l'idéologie et des valeurs qui constituent le fondement de la construction sociale du genre qui désavantage les femmes par le biais d'un processus de création de stéréotypes sur les femmes et sur leurs rôles. Les femmes, dans les pays en développement comme dans les pays développés, doivent faire face à des stéréotypes et

à des barrières de toutes natures sur le chemin de l'accès à leurs droits. Les femmes, dans le monde entier, sont vues comme étant responsables des enfants, ce qui affecte considérablement leur participation à la vie publique, à l'emploi, au salariat, et à de nombreux autres domaines de la vie. Elles sont, en outre, et de manière universelle, victimes de violences domestiques. La culture et la tradition allouent à chacun des rôles différenciés, et les identités et rapports de force et de pouvoir propres à chacun des deux genres doivent être réformés, bien que cela ne soit pas chose aisée. La CEDAW peut, ainsi, être utilisée comme un instrument en faveur du changement, et permettre de répondre aux pratiques discriminatoires liées à la culture et à la religion. Pour ce faire, il est essentiel de comprendre la Convention et de l'appréhender dans sa totalité, y compris les interprétations du Comité CEDAW, étant donné que le Comité a dépassé le simple niveau des textes et se penche également sur la culture et les stéréotypes (article 5(a)) en tant que processus de création et de renforcement des inégalités.

Durant le débat, de nombreux participants ont soulevé des questions relatives à l'application de la CEDAW ou à la mise en œuvre des engagements internationaux, et des informations supplémentaires relatives à l'article 5(a) de la CEDAW ont été requises. D'autres sujets ont été abordés, tels que la manière dont d'autres mécanismes des droits humains peuvent être utilisés, les avantages et les inconvénients d'adopter une perspective laïque plutôt que religieuse ; les fondamentalismes religieux ; la manière dont les musulmans devraient s'adapter à des Etats séculaires ; la montée du racisme en Europe ; et d'autres questions relatives à la liberté religieuse en Malaisie.

CINQUIEME JOUR • 4^{ème} SESSION D'ATELIERS ET SEANCE DE CLOTURE

4^{ème} session d'ateliers : Étapes à suivre

Pendant la session d'ateliers finale, les participants ont été répartis en onze groupes thématiques et régionaux : Afrique, Afrique du Nord, Moyen-Orient ; Recherche ; Médias et plaidoyer, Malaisie / Singapour, Indonésie, Iran, Pakistan, Afghanistan et Asie centrale, organisations internationales, minorités Nord, minorités du Sud. Chaque groupe a débattu de trois questions définies et y a répondu sur des cartes de couleurs différentes. Ces questions étaient les suivantes : (1) Comment définir ce mouvement mondial ? (2) Comment construire le mouvement... dans nos contextes ? ... et au niveau international ? (3) Quelles sont les trois thématiques / besoins / actions prioritaires en faveur de l'égalité et de la justice au sein des familles musulmanes dans vos contextes ? Chacune des questions comprenait également des sous-questions plus détaillées ainsi que des thèmes de débat.

A la suite de ces débats en groupes restreints, le modérateur, un représentant supplémentaire de chaque groupe (24 personnes au total), ainsi que trois facilitateurs, se sont réunis afin de synthétiser les réponses apportées aux questions. Ces synthèses ont été présentées en plénière lors de la séance de clôture.

Clôture : Nécessaire et possible

La séance de clôture de la Conférence mondiale s'est ouverte sur un moment de réflexion silencieuse. Le reste de la session s'est déclinée en quatre temps principaux : les rapports des groupes restreints sur les étapes à suivre qui s'étaient tenus le matin même ; une introduction au site Internet de Musawah ; des commentaires personnels de participants sur leur expérience de la Conférence mondiale ; les conclusions, la vidéo de

clôture et les messages de remerciement destinés à ceux qui ont permis la préparation et l'organisation de la Conférence mondiale.

Suite aux débats en groupe restreints du matin, trois membres du Comité de pilotage de Musawah ont présenté les versions synthétisées des réponses aux trois questions :

(1) Comment définir ce mouvement mondial? : Les termes clés qui sont ressortis des débats sont l'égalité et la justice dans la famille, l'universalité, la dignité, la non discrimination, la citoyenneté et l'autonomisation. Les trois principes fondamentaux de Musawah ont été réaffirmés dans de nombreux groupes, de même que le fait que Musawah conjugue les principes des droits humains, les principes et interprétations de l'Islam, les garanties nationales en faveur de l'égalité, et les réalités vécues par les hommes et les femmes. Les groupes ont affirmé que Musawah était un mouvement ouvert, dynamique, inclusif, non hiérarchique, divers, international, et avec un objectif commun, l'égalité et la justice dans les familles musulmanes, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque communauté, pays et région. Les groupes ont également souligné le fait que Musawah est un mouvement de consolidation des connaissances, qui implique l'engagement intellectuel, l'approche des textes et des lois, et les échanges de savoirs relatifs aux méthodologies employées et aux recherches menées, et ce dans le but de dégager des interprétations alternatives favorables au changement.

(2) Comment construire le mouvement... dans nos contextes ? ... et au niveau international ? : Les réponses ont insisté sur le fait que Musawah devrait être un mouvement de consolidation des connaissances qui se focalise sur la production et la dissémination d'une forme de savoir qualitativement différent, ayant pour objectif l'amélioration réelle et effective de la vie des femmes. Cette approche privilégie une acception globale du savoir, qui va au-delà des frontières entre le religieux et le laïque, et qui mobilise, de manière égale, les quatre sources du cadre conceptuel. Musawah doit aussi valoriser les connaissances des femmes, ainsi que les spécificités locales. Le langage faisant partie intégrante de la consolidation des connaissances, Musawah doit démystifier les idées compliquées ou qui prêtent à confusion, et l'information doit être traduite en diverses langues. Musawah doit se placer dans des contextes plus larges, à la fois à l'intérieur et en-dehors de la catégorie relative aux pratiques et lois et de la famille, codifiés ou non codifiés. Musawah doit être construit avec la philosophie du bas vers le haut, chaque membre gardant son identité propre mais usant les slogans et la Plateforme de Musawah pour populariser et transmettre des idées. Il est enfin important, pour Musawah, de construire un réseau avec ses alliés, mais aussi avec ses adversaires, et de mettre également en place une équipe interne forte.

(3) Quelles sont les trois thématiques / besoins / actions prioritaires en faveur de l'égalité et de la justice au sein des familles musulmanes dans vos contextes ? : Les réponses à ces questions ont été regroupées en un nombre limité de catégories - construction du mouvement, consolidation des connaissances, sensibilisation, construction d'alliances, lobbying auprès des décideurs politiques, médias et plaidoyer régional et international – avec des sous-catégories à l'intérieur de chaque rubrique portant sur des idées de programmes spécifiques qui pourraient être développés

Après quelques commentaires et questions de clarification, cette partie de la séance s'est achevée sur la décision selon laquelle le Comité de pilotage de Musawah prendrait en considération ces feedbacks et développerait un plan d'action à plus long terme qui serait partagé avec les participants de la Conférence mondiale.

Le [Site Internet de Musawah](#) a alors été présenté par le secrétariat. Ce site internet a été lancé le 14 février 2009, avec 64 pages individuelles, 114 documents téléchargeables, et 30 photos en haute résolution à destination des médias. Le site comporte six sections principales, ainsi que des sous-rubriques, dont '[A propos de Musawah](#)' et '[La Plateforme d'Action de Musawah](#)', qui contiennent des informations sur le mouvement et des liens vers les versions PDF de la Plateforme en [anglais](#), [arabe](#), [français](#), [persan](#), et [malais](#). '[L'égalité est nécessaire](#)' contient des informations sur l'état du droit de la famille dans [30 pays](#), des liens vers les [lois de la famille](#), ainsi que des [récits de vie](#). '[L'égalité est possible](#)' contient [des documents d'information](#), des [arguments](#) en faveur de l'égalité dans les lois et pratiques relatives à la famille, et des [liens](#) vers des organisations et des ressources portant sur la réforme du droit de la famille. La section '[Presse](#)' et la rubrique '[Conférence mondiale de 2009](#)' contiennent des informations à destination de la presse ainsi que des informations sur la Conférence mondiale elle-même. Il a été demandé aux participants de l'explorer, de l'utiliser, de faire parvenir des informations à mettre en ligne, et de transmettre leur feedback à Musawah afin qu'il puisse être amélioré.

Des participants, issus de divers pays et contextes, ont alors été sollicités pour partager leurs impressions à propos de la Conférence mondiale, présenter ce qu'ils y avaient appris, ce qui pouvait être transféré dans leur propre contexte, et faire part de toute suggestion sur les étapes à venir pour Musawah. Les participants qui se sont exprimés provenaient d'Égypte, d'Indonésie, du Canada/Iran, du Sénégal, et une des intervenantes représentait le Caucus de jeunes femmes.

En clôture, la [vidéo d'ouverture](#) de Musawah a été projetée de nouveau, ainsi qu'une [vidéo de clôture](#) revenant sur les événements principaux des cinq journées précédentes. Enfin, Zainah Anwar, au nom du Comité de pilotage de Musawah, a remercié les participants d'avoir contribué à la Conférence mondiale et de s'être engagés dans les débats dans un esprit d'ouverture, de courage, de conviction et de dévouement. Elle a indiqué que le comité de pilotage se rencontrerait très bientôt afin d'évoquer les prochaines étapes à suivre, et que le secrétariat communiquerait aux participants de Musawah les dernières nouvelles, les mises à jours, les derniers événements ainsi que les activités organisées. Zainah a clos la conférence en remerciant tous ceux qui ont rendu cette conférence possible.

CAUCUS ET EVENEMENTS • CAUCUS DES JEUNES FEMMES

En plus des séances plénières et des ateliers, de nombreux autres événements ont été organisés durant la Conférence mondiale. Des caucus régionaux et thématiques ont eu lieu pendant les soirées ; des films ont été présentés (et notamment un film portant sur les défis rencontrés au cours de la procédure de divorce en Iran, intitulé *Divorce à l'iranienne* ; un film sur la polygamie en Indonésie, *Berbagi Suami* ; et un film sur la lapidation, réalisé par un participant iranien). Quelque 40 participants réunis pour une soirée ont également dansé sur de la musique en provenance des pays représentés à la conférence.

Le Caucus de jeunes femmes de Musawah est un groupe de jeunes femmes entre 18 et 35 ans qui ont participé à la réunion pour étendre et intensifier leur militantisme, leurs connaissances et leur intérêt pour une approche de l'égalité et de la justice au sein de la famille fondée sur les préceptes de l'Islam et ceux des droits humains. Le caucus s'est réuni toute au long de la Conférence mondiale, a tenu une journée d'orientation en amont de la Conférence, et organisé des débats quotidiens pendant les pauses déjeuner. Les débats ont porté sur les luttes personnelles et professionnelles que doivent mener les jeunes femmes pour promouvoir les droits des femmes dans des contextes musulmans. Les questions abordées ont été centrées sur la liberté de choix, les politiques identitaires,

et sur la manière dont les jeunes femmes doivent se positionner au sein d'un cadre conceptuel musulman et féministe. Les participantes ont réfléchi sur la façon dont leurs identités ont une incidence sur leur militantisme, que ce soit à l'extérieur ou au sein du mouvement des droits des femmes. Elles ont discuté des raisons qui les ont poussées à s'engager, de la philosophie qui sous-tend ce choix, et sur la manière dont l'islam a influé sur cette décision. D'autres questions ont été soulevées, telles que la lutte contre l'oppression, la compréhension de l'esprit de l'Islam, l'éducation, l'interprétation par les femmes des textes sacrés, leurs réactions au panel interreligieux, et les aspects sociaux de la discrimination. Le Caucus a créé une liste mélangée de diffusion à travers laquelle les jeunes femmes pourront partager les connaissances et les informations (lectures, films, campagnes, etc), se soutenir mutuellement dans leur militantisme, et discuter de la manière de s'engager dans les activités en cours de Musawah.

REMERCIEMENTS

La Conférence mondiale de Musawah n'aurait pas été possible sans le personnel, les membres du conseil et les volontaires de Sisters in Islam, qui ont travaillé sans relâche, en coulisse, au bon déroulement de la conférence ; Le Collectif 95 Maghreb-Egalité, qui a inspiré Musawah par ses idées et ses contributions en matière de consolidation des connaissances dans les mouvements au Maroc, en Algérie et en Tunisie ; Red Communications et leurs vidéos d'ouverture et de clôture, les artistes et l'équipe créative des réalisateurs, scénariste, metteur en scène et marionnettiste qui ont planifié et exécuté le spectacle d'ouverture, les interprètes et les techniciens du son ; les rapporteurs, l'équipe médias : les membres du comité de pilotage de Musawah, qui ont consacré deux ans à la mise en place des fondations du mouvement, et tous les participants qui ont donné de la vie et de l'énergie à ce mouvement naissant.

Musawah tient également à remercier les donateurs suivants, qui ont rendu cette réunion possible : Oxfam Novib, la Fondation Ford, le Fonds mondial pour la femme, le Sigrid Rausing Trust, la Canadian High Commission à Kuala Lumpur, Hivos, la British High Commission à Kuala Lumpur, SENADA (le Secrétariat de la Malaisie pour l'autonomisation des femmes musulmanes), le Fonds des Nations Unies pour la Population, et Sisters in Islam.

Traduction réalisée par Ghita El-Khyari.